Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 022-212201016-20260518-DEL_2026_57-DE

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT
DE LANNION

Nombre de membres
en exercice : 15

Date de la convocation :
11 mai 2026

Date d'affichage :
11 mai 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

COMMUNE DE LANGOAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 18 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril à dix-sept heures
Le Conseil Municipal de la Commune de LANGOAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELISLE Hervé, Maire.

Présents : M. DELISLE Hervé, Mme SIMON Sophie, M. BOULANGER Jean François, Mme MONTREER Muriel, M. DEVRIESE Raphaël, M. BONNIEC Lucas, Mme LE ROUX Soizic, M. GUINIO Kevin, Mme L'ANTHOEN Virginie, Mme MORVAN Prescilia, M. BOIREAU Thomas, Mme TREMEUR Julie.
Absents : Mme GLORION Maryvonne, Mme BELLEC Carine, M. LE GOFF Didier,

Mme GLORION Maryvonne a donné procuration M. BOULANGER Jean-François
Mme BELLEC Carine a donné procuration Mme MONTREER Muriel
M. LE GOFF Didier a donné procuration M. DELISLE Hervé

Mme MORVAN Prescilia est nommé Secrétaire de Séance.

Tavaux de reprise de concessions au cimetière communal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune a engagé une procédure de reprise des concessions en état d'abandon au sein du cimetière communal. Afin de mener à bien cette opération, il est nécessaire de réaliser des travaux d'exhumation, de démolition des monuments funéraires et de remise en état des emplacements concernés.

À ce titre, Monsieur le Maire présente le devis établi par l'entreprise de pompes funèbres « Armor Argoat Marbrerie » située à Guingamp. Ce devis porte sur la reprise de quatorze concessions et comprend les prestations suivantes : les opérations d'exhumation avec fourniture de reliquaires en bois et recyclage des cercueils dans un centre agréé, la démolition et l'évacuation des monuments funéraires, le creusement mécanique des concessions ainsi que la fourniture de plaques gravées pour chaque reliquaire.

Le montant total du devis s'élève à 7 875,00 € HT, soit 9 450,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le devis présenté pour la reprise de quatorze concessions du cimetière communal, pour un montant total de 9 450,00 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette opération

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Pour extrait conforme,

Le Maire
H. DELISLE

MAIRIE DE LANGOAT 22450 (Côtes d'Armor)

La secrétaire de séance
P. MORVAN